



Les DP vous informent,

avril 2015,



Réunions de service

« Pour une véritable fusion ! »

Nous avons à nouveau alerté l'établissement sur la tenue des réunions de service. En effet, nous avons constaté que les agents GDD sont bien souvent malheureusement exclus de ces réunions. Nous avons donc revendiqué que conformément aux différentes notes régionales, tous les agents assistent aux réunions de service.

Il nous a été répondu que bien évidemment l'ensemble des agents devaient être conviés à ces réunions mais qu'il existait aussi des réunions spécifiques sur des champs n'impliquant pas nécessairement la présence de tous.

Nous ne manquerons pas lors des prochaines réunions de faire remonter à nouveau cette problématique pour redonner ses lettres de noblesse à la réunion de service.

Mail.net

« T'as paumé la boîte à outils, maintenant t'es mal a-outillé »

Lors de cette séance DP, nombre d'organisations syndicales ont interpellé l'établissement sur ce nouvel outil, sur la charge de travail supplémentaire que cela induit, charge qui n'est pas prévue dans les plannings notamment mais aussi sur les dérives liées au traitement de ces mails (absence du conseiller et envoi d'un message type, « nous avons transmis à M/ Mme X qui vous répondra dès son retour »). Pour notre part nous avons axé notre questionnement sur la déontologie.

En effet, lorsque l'on est sollicité, bien souvent n'apparaissent ni l'identifiant, ni le nom du demandeur d'emploi ce qui pose problème en terme de secret professionnel.

L'établissement s'est réfugié derrière les procédures avec la règle des 72h, elle nous a indiqué que le transfert du mail vers le conseiller référent, même absent pour plus de 72h avait le mérite d'envoyer un accusé réception au DE et que de toutes manières, les questions complexes relevaient du conseiller référent. Sur la question de l'authentification de la demande, l'établissement part du principe qu'à partir du moment où la question part de l'espace personnel du DE, cela l'authentifie mais va se pencher sur la possibilité de faire apparaître dans chaque mail.net l'identifiant.

Mail.net, fiches escalades, réclamations, n'hésitez pas à nous faire remonter vos alertes sur ces sujets, nous relayerons dans les instances adéquates.

Nous souhaitons rappeler à l'établissement qu'à Pôle Emploi, il y a bien 2 statuts, le droit privé pour les agents qui relèvent de la CCN et le droit public pour les statuts 2003. En effet, bien souvent ce dernier est le grand oublié des réponses de l'établissement.

Vos contacts :

Elus DP :

mahir.atay@pole-emploi.fr
f.chambarlhac@pole-emploi.fr
sophie.euvrard@pole-emploi.fr
patrice.matri@pole-emploi.fr
christelle.mosconi@pole-emploi.fr
patricia.puzenat@pole-emploi.fr

Dijon le 24 avril 2015

Ensemble, Débattons, Créons, Agissons

